



COMPTE-RENDU CGT
DE LA COMMISSION PROFESSIONNELLE CONSULTATIVE
DU TRAVAIL SOCIAL ET DE L'INTERVENTION SOCIALE
DU 24 OCTOBRE 2017

Ordre du jour :

- 1) Adoption des référentiels de compétences des 5 diplômes,
- 2) les passerelles entre le DEME et les nouveaux diplômes de l'éducation nationale et de la DGCS,
- 3) les orientations de formation continue pour les professionnels du travail social,
- 4) le socle commun,
- 5) présentation de l'avancée du travail concernant la certification pour les 5 diplômes.

➤ - 1 Après l'adoption du CR de la dernière réunion amendé, nous avons lu la déclaration (cf. pièce jointe) demandant un délai dans la conception et la mise en œuvre des 5 diplômes (de niveau L) par les centres de formation en partenariat avec l'université, en révision actuellement dans le cadre de la CPC. En effet, trop d'éléments restent en suspens concernant le travail en cours sans parler de la contractualisation avec les universités et le travail pédagogique à produire de concert, pour un démarrage des formations à la rentrée universitaire 2018.

Nous avons essayé une fin de non-recevoir pour la demande de report à la rentrée 2019, la DGCS n'a pas du tout tenu compte de nos arguments et estimé que la CPC était toujours dans les clouds, concernant l'avancée des travaux. Nous avons alors clairement exprimé le fait que **nous allions continuer à demander ce moratoire haut et fort si nécessaire.**

Le travail a ensuite consisté à relire l'ensemble des référentiels compétences des 5 diplômes et amender/décider de la formulation de certaines compétences et / ou indicateurs relevés par les groupes métiers. Il y a eu vote quand les membres de la CPC n'étaient pas du même avis. Les référentiels de compétences ont été adoptés pour les 5 métiers. **Nous nous sommes abstenues sur celui des ASS.**

En effet, la compétence : « *coordonner le plan d'action dans une dynamique collective* » a été rejetée au profit de « *coordonner les acteurs...* » en DC4 (vote contre de la CGT et la CFDT, vote pour des employeurs et UNAFORIS), alors même que cette formulation est en contradiction avec le référentiel fonction/ activité du métier. La CGT s'est abstenue sur le vote du référentiel de compétences. Il a donc été adopté à la majorité.

Pour le référentiel EJE, la 1^{ère} compétence du DC1 : « *mettre en œuvre des pratiques éducatives et culturelles adaptées au contexte d'accueil* », le terme « culturelles » a été retiré au motif qu'une compétence est obligatoirement

à certifier, or il n'y a aujourd'hui aucune obligation concernant la dimension culturelle (ce qui n'est pas le cas de la dimension éducative et sociale) d'autant que la 3^{ème} compétence nomme l'accès à la culture.

Pour le référentiel ES : dans le DC1 : « *créer des espaces et des temps non formalisés* » a été remplacé par « *créer des espaces et des temps propices au travail éducatif* » au motif des paradoxes existant dans la compétence ; dans le DC2, pour les compétences : « *organiser et mettre en œuvre : une intervention socio-éducative individuelle et collective* » et « *organiser et mettre en œuvre le suivi du projet socio-éducatif...* » ; « *organiser* » a été maintenu (avec le « *et* » de liaison). Nous avons voté contre, mais le mot de liaison ne sous-tend pas le fait d'une organisation sans mise en œuvre comme dans le cas de la coordination par exemple.

La compétence « *contribuer à la réflexion, sur la formalisation et à l'utilisation des d'outils d'évaluation* » du DC4 a été reformulée ainsi : « *contribuer à la réflexion, à la formalisation et à l'utilisation des d'outils d'évaluation* », ce qui ne nous allait pas même si nous étions les seules, mais le verbe amoindrit la portée.

Enfin les 2 propositions du GT métier concernant en DC4 « *formaliser l'expérience de terrain en relation avec l'évolution des politiques publiques* » ont été rejetées et la compétence réécrite ainsi : « *rendre compte de l'expérience de terrain permettant l'évaluation des dispositifs dans le cadre de la mise en œuvre des droits fondamentaux* ». La formulation n'est pas très heureuse et en fait plutôt technicienne alors même que la CGT a défendu que l'ES doit prendre de recul et analyser les politiques et dispositifs dans lesquels il-elle est inscrit-e au bénéfice des personnes accompagnées

Nous avons cependant voté pour le référentiel de compétences proposé.

Les référentiels ETS et CESF n'ont pas soulevé de débat et les propositions à la marge ont été adoptées.

► -2 Les passerelles entre DEME et nouveaux diplômés de l'EN et de la DGCS :

Après avoir reprécisé la distinction entre dispenses et allègements et notre interrogation concernant la construction/ l'appropriation de compétences dans le cadre des baccalauréats professionnels et demandé à avoir des votes séparés en fonction des diplômes et non un packaging d'ensemble, la CGT **s'est abstenue pour les dispenses accordées aux baccalauréats de l'EN** au motif que : seules les dénominations des BAC changent (les dispenses existaient déjà pour les anciens baccalauréats). Par contre nous avons souligné que les référentiels sont très distincts donc demander de préciser les critères qui président à la dispense (du passage de l'épreuve de certification concernant le travail en équipe DC3) pour ces baccalauréats, d'autant que la question des compétences renvoie à la construction d'une professionnalité dans le domaine ?

La CGT a **voté pour les allègements pour les AES** qui souhaitent intégré la formation de ME.

► -3 Concernant les **orientations en FC pour les professionnels du travail social, nous avons voté contre le texte proposé par la DGCS** aux motifs suivants :

Nous prenons acte que dans le cadre du plan gouvernemental, les pouvoirs publics reprennent la main sur la formation continue alors même que c'est une prérogative du paritarisme. Concernant le fond si certaines thématiques peuvent être néanmoins pertinentes telles que l'évolution des politiques sociales, par exemple (demandes de salariés sur le sujet relayées par les établissements), d'autres nous interrogent notamment l'analyse de pratiques qui nous semble aller dans le sens d'une instrumentalisation de ce type d'ateliers pour « distiller les bonnes façons de faire », au regard de la formulation des arguments.

Concernant la forme, la CGT avait été sollicitée à une réunion en février 2017 sur le sujet. A l'issue de cette rencontre, nous avons émis des réserves concernant le travail en cours tant sur le fond que sur la forme demandant à la DGCS des réponses conditionnant notre participation future. Non seulement, nous n'avons eu aucun retour, mais aucun de nos arguments n'a été pris en considération. Enfin, il est demandé dans le cadre de la CPC, un accord de principe sur les propositions puis

sur une éventuelle signature valant engagement de la part des participants. Nous avons nettement signifié que ce n'était pas une négociation, mais une consultation et que la méthode nous interroge fortement...

► -4 **Socle commun** : nous avons ré affirmé notre désaccord concernant la méthode et la façon dont le dernier comité technique s'est déroulé en insistant sur le fait qu'il y a confusion des instances et instrumentalisation de certains participants pour servir leurs intérêts. Les résultats sur le socle commun de la réunion du comité technique sont les suivants en volume par rapport aux 5 diplômes : ASS 78%, CESF 76% ; ES : 63% ; ETS : 47%, EJE : 43%. Inadmissible pour la CGT ! Ce n'est pas en accord avec la lettre de cadrage envoyée par l'ancienne secrétaire d'Etat (autour de 30%), ni avec le rapport qui lui a été remis même si nous ne l'avons pas agréé ni même participé à son élaboration. Nous avons relevé également le fait qu'il n'y a jamais eu de correspondance entre la classement des compétences et la construction d'une professionnalité renvoyant à une contextualisation et à des publics. Les débats ont été houleux et le président de la CPC n'a pas supporté l'avis de la CGT concernant le manque de méthode et l'amateurisme du travail en comité technique de coordination. UNAFORIS a, à nouveau argumenté le fait que les glissements de tâches dans les établissements appelaient à l'ouverture plus large du socle commun jusque dans le DC1, confondant emplois et métiers ce que nous leur avons rappelé.

► -5 Sur l'avancée du travail sur le référentiel de certification, formation :

A l'issue de la présentation par la DGCS, nous avons articulé l'ensemble de ces référentiels avec l'alternance et ré-affirmé que les compétences concernant l'accompagnement se construisaient dans le cadre d'expériences de terrain au long cours et non dans le cadre de stages fractionnés, à contrario d'UNAFORIS soutenant l'élargissement du type de stages (nouvelles modalités d'approche techniciennes- élaboration d'études, de diagnostics de territoire...).

Pour les mandatées CPC : C. SOVRANO